

Aide-mémoire – Quand produire un mémo d’engagement

Statuts d’emploi	Mémo d’engagement à envoyer au SRH		Mémo à utiliser et hyperlien pour s’y rendre via le site Internet de la CSPN http://www.cspn.qc.ca/formulaires.html
	Oui	Non	
Personnel de soutien et personnel professionnel			
Ressources humaines – Personnel de soutien et professionnel			
Régulier temps plein		X	
Régulier temps partiel		X	
Remplaçant moins de 6 mois		X	
Remplaçant plus de 6 mois*	X		Hyperlien : Engagement personnel de soutien et professionnel
Surnuméraire moins de 6 mois		X	
Surnuméraire plus de 6 mois*	X		Hyperlien : Engagement personnel de soutien et professionnel
Surveillant 15 heures et moins	X		Hyperlien : Engagement personnel de soutien et professionnel
Personnel enseignant			
Ressources humaines – Personnel enseignant (volet administration)			
Nouvel enseignant à temps plein (régulier)	X		Hyperlien : Engagement enseignant secteur primaire à temps plein Engagement enseignant secteur secondaire à temps plein Cocher la case « À temps plein » sur le formulaire Engagement enseignant FGA Engagement enseignant FP
Enseignant sous contrat à temps partiel Déclencheurs de contrat : Secteur Jeunes : + de 1/3 de tâche + 2 mois de remplacement Secteur FGA : 240 heures et + Secteur FP : 216 heures et +	X		Cocher la case « À temps partiel » sur le formulaire Hyperlien : Engagement enseignant FGA (Demande de personnel) Engagement enseignant FP (Demande de personnel) Engagement enseignant secteur primaire à temps partiel Engagement enseignant secteur secondaire à temps partiel Engagement enseignant Service aux entreprises
Enseignant à la leçon	X		Cocher la case « À la leçon » sur le formulaire Hyperlien : Engagement enseignant secteur primaire à temps partiel Engagement enseignant secteur secondaire à temps partiel
Suppléant occasionnel, cours à la leçon, enseignement à taux horaire		X	Saisie de données effectuées directement dans les établissements

*Surnuméraire ou remplaçant plus de 6 mois : La personne salariée dont la période d’embauche est préalablement déterminée de plus de 6 mois